

Impôt sur le revenu

Le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais poser au député de York-Simcoe, avec l'autorisation de la Chambre, une question au sujet de son intervention extrêmement intéressante. Puis-je lui demander . . .

Le vice-président: A l'ordre. Je ne puis accéder à la demande du député de Waterloo-Cambridge, puisque le député de York-Simcoe a épuisé son temps de parole.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, je n'analyserai pas tous les arguments présentés par le député de York-Simcoe. J'estime toutefois qu'il est injuste envers le comité lorsqu'il dit que le gouvernement a approuvé les investissements effectués par la Corporation de développement du Canada. Il sait comme les autres député que la Corporation de développement du Canada a à sa tête un conseil d'administration autonome et une direction autonome. Elle fonctionne de façon autonome. En tant que détenteur d'actions, l'État a son mot à dire dans les décisions au même titre que les actionnaires privés. Mais ce n'est pas lui qui prend les décisions d'investissement. Prétendre le contraire c'est induire en erreur le comité. Je suis heureux de pouvoir apporter cette rectification.

Le député a affirmé que le gouvernement était responsable de la chute des valeurs boursières. En vérité, toutes les bourses du monde ont baissé depuis trois ou quatre ans. Si c'est notre politique fiscale qui en est la cause comme l'affirme le député, je m'en félicite car cela voudrait dire que le reste du monde nous imite. Toutefois, les analystes les plus avertis ne nous reconnaîtraient pas autant de pouvoir.

Le député a beau souligner que l'impôt sur les gains de capital devait nous procurer beaucoup plus de recettes, cela va à l'encontre des discussions qui ont eu lieu dans le monde des affaires à l'époque de la réforme fiscale. Il avait été reconnu qu'au début du moins, les recettes ainsi réalisées ne seraient pas appréciables. On reconnaissait, d'autre part, qu'il serait nettement injuste qu'un propriétaire soit en mesure de liquider ses biens et d'en retirer des profits entièrement exempts de tout impôt, alors que des contribuables qui doivent compter sur un revenu gagné sont assujettis à des taux croissants d'imposition. C'est pourquoi on induit tout à fait le comité en erreur en laissant entendre que cette mesure pouvait constituer une source importante de revenus.

Quant à l'année d'imposition 1974, les gains de capital imposables nets réalisés cette année-là ont été de 282 millions de dollars. Calculé au taux de 30 p. 100, l'impôt revient à environ 84 millions de dollars.

Si l'on procède par tranche de revenu, les contribuables qui ont touché moins de \$20,000 par an, et c'est le cas de 177,557 d'entre eux, ont réalisé des gains nets de capital s'élevant à 108 millions de dollars. Ceux dont le revenu a dépassé les \$20,000 par an, soit 61,216 contribuables, ont réalisé des gains nets de

capital s'élevant à 174 millions de dollars, pour un total de 282 millions de gains de capital imposables nets pour l'année 1974.

M. Broadbent: Monsieur le président, le ministre des Finances a été moins que charitable envers le député de York-Simcoe lorsqu'il a dit qu'il était moins qu'honnête. Il aurait mieux convenu de dire que son propos avait été plus que malhonnête.

Des voix: Quelle honte!

M. Baker (Grenville-Carleton): Retirez cela!

M. Broadbent: Voilà du langage très direct!

Le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Le député d'Os-hawa-Whitby ne devrait pas qualifier le député de malhonnête et je suggère qu'il retire sa dernière remarque.

M. Broadbent: Vous avez mal compris, monsieur le président.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je ne voudrais pas que personne tire une mauvaise conclusion de mes propos. Je ne voulais certainement pas dire que le député disait des faussetés évidentes à la Chambre. Si c'est ce qu'on a compris, je suis tout à fait prêt à retirer mes propos. S'il y a quelqu'un qui peut faire paraître le ministre des Finances progressiste, c'est bien le député de York-Simcoe.

Si quelqu'un peut s'embourber dans sa propre argumentation pendant vingt minutes sans arriver à la conclusion qu'il voulait tirer, c'est bien aussi le député de York-Simcoe. Il a donné un tas de renseignements faux et trompeurs sur les effets supposés de l'impôt sur les plus-values de capitaux. Comme le ministre des Finances l'a signalé, lorsque cet impôt a été introduit au pays, personne n'a jamais soutenu que le Trésor canadien en tirerait des revenus considérables.

Le député de York-Simcoe a été très direct dans son analyse. Il est cependant passé complètement à côté de l'aspect justice en matière d'imposition des gains de capitaux, parce qu'il ne s'est jamais préoccupé de justice à cet égard. Je ne suis pas étonné qu'il n'ait pas compris que les contribuables qui tirent un revenu de l'investissement de capitaux ou qui font des gains de capitaux devraient être soumis à l'impôt tout comme un mineur d'une houillère du Cap Breton, un agriculteur de la Saskatchewan ou un chauffeur de taxi de sa propre circonscription.

L'avantage de l'impôt sur les gains de capitaux, ce n'est pas qu'il produise un revenu pour le trésor, mais qu'il applique un principe de justice devant la loi fiscale. Si le député se donne la peine de lire les débats entourant l'adoption du rapport de la Commission Carter, il verra que c'est là la raison d'être de l'impôt sur ces gains.

Je cite de mémoire. Toutefois, quand nous avons institué cet impôt dans notre pays, nous étions, sauf erreur, l'un des deux seuls pays du monde industrialisé à ne pas imposer les gains de capitaux. Je ne connais pas l'autre. Il s'agissait peut-être de l'Argentine ou de quelque autre pays du genre.